



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

## des entreprises et des commerçants touchés par les violences urbaines



JUILLET 2023



## Quel accompagnement solliciter ?

1

Un correspondant unique pour l'accompagnement économique des entreprises : le Conseiller départemental aux entreprises en difficultés (CDED)

2

Je veux déposer une plainte

3

Je veux faire une demande partielle d'activité

4

J'ai des difficultés à m'acquitter de mes dettes sociales et/ ou fiscales.

5

J'ai besoin d'un accompagnement avec mon assurance

6

D'autres partenaires s'engagent pour m'accompagner



## 1. Un correspondant unique pour l'accompagnement économique : le Conseiller départemental aux entreprises en difficultés (CDED)

Il analysera avec vous la situation pour vous orienter vers le ou les partenaires les plus à même de répondre à vos difficultés:

- L'Urssaf,
- la médiation du crédit,
- la médiation des assurances...
- les dispositifs de soutien psychologiques .

Et, naturellement, le CDED prendra également en charge vos demandes concernant vos obligations fiscales



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

**Numéro national**

0806 000 245

**Contact départemental unique**

[codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr)



## 2. Je veux déposer une plainte



Je peux saisir une pré-plainte en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19620>



Je peux me rendre au commissariat de secteur le plus

proche : [Liste des commissariats de Police du Val-de-Marne.](#)

### 3. Je veux faire une demande d'activité partielle



#### Dans quels cas ?

- ✓ Mon entreprise a été victime de destructions matérielles (incendie ou dégradation des locaux, pillages)
- ✓ Mon entreprise a vu son activité directement affectée par des mesures de police administratives (couvre-feu, etc.) ou par des consignes de prudence de la préfecture (sous certaines conditions).



#### Quels salariés peuvent être concernés ?

Tous les salariés mis en activité partielle par l'employeur et disposant d'une autorisation d'activité partielle pour la période concernée ont droit au régime d'indemnisation.

Je veux avoir une idée de l'aide de l'État à laquelle je pourrais avoir droit :

<https://www.simulateurap.emploi.gouv.fr/>

Je fais ma demande d'activité partielle :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

**Renseignement à l'adresse suivante :**

[DRIEETS-IDF-UD94.Activite-Partielle@drieets.gouv.fr](mailto:DRIEETS-IDF-UD94.Activite-Partielle@drieets.gouv.fr)



## 4. J'ai des difficultés à m'acquitter de mes dettes sociales et/ ou fiscales.

- pour des dettes sociales :=> voir avec l'Urssaf
- pour des dettes fiscales:  
en fonction de votre situation, vous pouvez solliciter
  - \* des délais de paiement , hors TVA et PAS
  - \* des reports d'échéances déclaratives
  - \* une accélération des remboursements de crédits de TVA

Pour cela vous pouvez solliciter votre service des impôts compétent à partir de votre messagerie sécurisée ([impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)), ou par téléphone, ou saisir le CDED.

Pour des dettes sociales et fiscales: vous pouvez saisir la commission des chefs de service financiers (CCSF) qui pourra, en fonction des circonstances, vous accorder un plan d'apurement de vos dettes publiques. ([codefi.ccsf94@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf94@dgifp.finances.gouv.fr))

## 5. J'ai besoin d'un accompagnement avec mon assurance

Je dois déclarer mon sinistre auprès de mon assurance **le plus rapidement possible**.

Mon assureur me demande un rapport d'intervention des pompiers :

[rapports.bopo@pompiersparis.fr](mailto:rapports.bopo@pompiersparis.fr)

J'ai besoin d'une expertise en assurances :



**Je suis affilié CCI**

**Contact :**

01 78 09 36 92

(7 jours sur 7 de 9h à 17h)



**Je suis affilié CMA**

**Contact :**

0 806 705 715

[www.cma-idf.fr/urgence](http://www.cma-idf.fr/urgence)

## 6. D'autres partenaires s'engagent pour m'accompagner

€ J'ai besoin d'aide avec un crédit en cours :



La Banque de France peut m'accompagner dans la médiation de mon crédit

Contact : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

La saisine du médiateur est confidentielle et gratuite. Je serai contacté sous 48h par la médiation départementale qui recherche une solution avec les banques si mon dossier est éligible.

Le correspondant TPE du Val-de-Marne peut également m'accompagner dans la saisine de la médiation du crédit :

[TPE94@banque-france.fr](mailto:TPE94@banque-france.fr)

👤 J'ai besoin d'un soutien psychologique :



APESA apporte une aide aux entrepreneurs

Contact : 05.46.98.42.85 / [contact@apesa.fr](mailto:contact@apesa.fr) / [Christian.fosse@tc-creteil.fr](mailto:Christian.fosse@tc-creteil.fr) (Vice-président du tribunal de commerce de Créteil).



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*